



DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE GROSBREUIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 AVRIL 2025 A 20H00

DATE DE CONVOCATION : 29.01.2025	L'An deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc HILLAIRET, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice : 14	Présents : HILLAIRET Marc, POIRAUD Claude, GUILMENT Alain, DOUTEAU Christiane, JOSLAIN Xavier, BARDINI Christophe, BROSSET Stéphanie, ENFRIN Laurent, ALINCANT Bernard, PROUTEAU Didier, LOIZEAU Peggy, MERLET Chloé a donné pouvoir à Peggy LOIZEAU
Présents : 11	
Pouvoirs : 1	
Votants : 12	Absent excusé ayant donné procuration : MERLET Chloé a donné pouvoir à Peggy LOIZEAU
Secrétaire de séance : Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU	Absent : TIGNOLA Mathilde, Rachel KONASZEWSKI

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2025

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 24 février 2025.

Monsieur Bernard ALINCANT, Conseiller Municipal évoque le décès de Jérôme LAIDET, sur le compte rendu. Mention sera faite sur le prochain conseil municipal avec l'entrée de son remplaçant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 11 : Marc HILLAIRET, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Xavier JOSLAIN, Christophe BARDINI, Stéphanie BROSSET, Laurent ENFRIN, Didier PROUTEAU, Peggy LOIZEAU, Chloé MERLET

Abstentions : 1 – Bernard ALINCANT

Contre : 0

DECIDE

- D'approuver le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

2. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Commune de l'exercice 2024 par le Conseil Municipal. Monsieur Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2024. Le compte administratif de l'exercice 2024 « Budget Commune » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 10 : Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Xavier JOSLAIN, Christophe BARDINI, Stéphanie BROSSET, Laurent ENFRIN, Didier PROUTEAU, Peggy LOIZEAU, Chloé MERLET

Abstentions : 1 – Bernard ALINCANT

Contre : 0

- D'adopter le Compte Administratif « Commune » de l'exercice 2024 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 316 618,37 €	1 260 956,42 €
Recettes	1 656 474,57 €	1 282 947,40 €
Excédent de clôture	339 856,20 €	21 990,98 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2024, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

3. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2024 pour le budget Commune et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 11 : Marc HILLAIRET, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Xavier JOSLAIN, Christophe BARDINI, Stéphanie BROSSET, Laurent ENFRIN, Didier PROUTEAU, Peggy LOIZEAU, Chloé MERLET

Abstentions : 1 – Bernard ALINCANT

Contre : 0

- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 du Receveur Municipal pour la Commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

4. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 pour le « Budget Commune », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024, constatant un résultat cumulé de 1 401 372,43 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'affecter les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL 2025	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2024	AFFECTATION 2025	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	339 856,20 €	1068 – Fonctionnement capitalisé	339 856.20 €
	+ 50000 € du 002 du budget précédent, soit un résultat total à affecter de : 389 856,20 €	002 – Résultat de fonctionnement	50 000.00 €

Section d'investissement	1 011 516.23 €	001 - Résultat d'investissement	1 011 516.23 €
---------------------------------	----------------	---------------------------------	----------------

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

5. Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28.18 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35.54 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	23.53 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Pour : 11 : Marc HILLAIRET, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Xavier JOSLAIN, Christophe BARDINI, Stéphanie BROSSET, Laurent ENFRIN, Didier PROUTEAU, Peggy LOIZEAU, Chloé MERLET

Abstentions : 1 – Bernard ALINCANT

Contre : 0

- **Fixe** les taux applicables en 2025 comme 2024

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

6. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Commune » pour 2024.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

Pour : 11 : Marc HILLAIRET, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Christiane DOUTEAU, Xavier JOSLAIN, Christophe BARDINI, Stéphanie BROSSET, Laurent ENFRIN, Didier PROUTEAU, Peggy LOIZEAU, Chloé MERLET

Abstentions : 1 – Bernard ALINCANT

Contre : 0

- D'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2024 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 909 460.80 €	2 389 005.51 €
Recettes	1 909 460.80 €	2 389 005.51 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

7. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERS ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget PLACE DES MEUNIERS de l'exercice 2022 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2022. Le compte administratif de l'exercice 2023 « Budget PLACE DES MEUNIERS » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le Compte Administratif « PLACE DES MEUNIERS » de l'exercice 2024 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PLACE DES MEUNIERES 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 357.32 €	22 274,24 €
Recettes	28 920.00 €	20 718.88 €
Excédent de clôture	22 562.68 €	- 1 555,36€
Antérieur	0	-195 659,23

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2024, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

8. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2024 pour le budget Place des meuniers et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 du Receveur Municipal pour la Commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

9. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIERES AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 pour le « Budget PLACE DES MEUNIERES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, constatant un résultat cumulé de – 174 651,91 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'affecter les résultats suivants :

BUDGET PLACE DES MEUNIERIS 2025	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2024	AFFECTATION 2025	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	22 562.68 €	1068 - Résultat de fonctionnement	22 562.68 €
Section d'investissement	- 197 214.59 €	001 Résultat d'investissement	- 197 214.59 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

10. BUDGET ANNEXE COMMERCES PLACE DES MEUNIERIS ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2025

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Place des Meuniers » pour 2025, informe que ce budget est assujéti à TVA et sera voté hors taxes.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le Budget Primitif de La Place des Meuniers pour 2025 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET PLACE DES MEUNIERIS 2025		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	205 256.91 €	222 264.59 €
Recettes	205 256.91 €	222 264.59 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

11. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget La Boutière de l'exercice 2023 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2024. Le compte administratif de l'exercice 2024 « Budget La Boutière » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le Compte Administratif « LA BOUTIERE » de l'exercice 2024 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET LA BOUTIERE 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0
Recettes	0 €	0
Excédent de clôture	294 613,29 €	- 16 294,08€

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2024, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

12. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2024 pour le budget La boutière et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 du Receveur Municipal pour la Commune.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

13. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 pour le « Budget LA BOUTIERE », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023, constatant un résultat cumulé de 278 319,21 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES 2025	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2024	AFFECTATION 2025	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	294 613.29 €	002 - Résultat de fonctionnement	294 613.29 €
Section d'investissement	- 16 294.08 €	001 Résultat d'investissement	-16 294.08 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

14. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2025

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget lotissement « La Boutière » pour 2025.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le Budget Primitif de La Boutière pour 2025 qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE 2025		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	294 618.29 €	16 294.08 €
Recettes	294 618.29 €	16 294.08 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

15. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Alain GUILMENT, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget GITES de l'exercice 2024 par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2024. Le compte administratif de l'exercice 2024 « Budget GITES » établi par Marc HILLAIRET, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le Compte Administratif « GITES » de l'exercice 2024 qui présente :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET GITES 2024		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 757.55 €	1 137,98 €
Recettes	11 899.75 €	0 €
Excédent de clôture	6 142.20 €	- 1137,98 €
Antérieur	22 253,18	15 181,90

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2023, Marc HILLAIRET, Maire, reprend la présidence de la séance.

16. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2024 pour le budget Gites et précise que les montants du compte de gestion correspondent aux montants du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le compte de gestion de l'exercice 2024 du Receveur Municipal pour la Commune.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

17. BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 pour le « Budget GITES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024, constatant un résultat cumulé de 42 439,30 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'affecter les résultats suivants :

BUDGET GITES 2025	AFFECTATION DES RESULTATS		
	RESULTAT 2024	AFFECTATION 2025	
		Compte	Somme
Section de fonctionnement	28 395,38 €	002 - Résultat de fonctionnement	28 395,38 €
Section d'investissement	14 043,92 €	001 Résultat d'investissement	14 043,92 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

18. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2025

M. Alain GUILMENT, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « GITES » pour 2025.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'adopter le Budget Gites pour 2025 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET GITES 2025		
Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	46 445.38 €	52 289.30 €
Recettes	46 445.38 €	52 289.30 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

SIGNATURE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES BUDGETS COMMUNAUX PAR CHAQUE ELU PRESENT

19. Avenant 2 entreprise VALOT pour la Zone de Loisirs, en moins value : autorisation donnée au Maire de le signer

Monsieur Alain GUILMENT, adjoint au finances présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 concernant le lot 1 : travaux de VRD, pour moins value de 8 691.00 € HT sur travaux dont le détail est ci-dessous :

- Réfection du parking existant de l'école (+ 12 549.00 € HT)
- Sciage du muret de l'école (+ 1 375.00 € HT)
- Reprise du réseau d'eaux pluviales rue de l'Atlantique (+ 3 985.00 € HT)

Soit une plus-value de 17 909.00 € HT

- Prestation non réalisée : Pavés Ascodal : - 26 600.00 € HT

Vu l'avis de la commission finances du 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à l'avenant 2 de l'entreprise VALOT, titulaire du lot 1 travaux VRD et aménagements paysagers pour un montant de 8 691.00 € HT en moins value
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

20. Avenant 1 entreprise CAJEV pour la Zone de Loisirs, en plus value : autorisation donnée au Maire de le signer

Monsieur Alain GUILMENT, adjoint au finances présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 concernant le lot 2 : Espaces verts et mobilier, pour une plus value de 6 211.58 € HT sur travaux dont le détail est ci-dessous et demandés par le maître d'ouvrage :

- Aménagement paysager autour de l'encrochement de l'école (+ 2 956.68 € HT)
- Fourniture et pose d'un abris au niveau du portail (+ 3 254.90 € HT)

Soit une plus-value de 6 211.58 € HT

Vu l'avis de la commission finances du 24 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à l'avenant 1 de l'entreprise CAJEV, titulaire du lot 2 – Espaces verts et mobilier pour un montant de 6 211.58 € HT en plus value
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

21. Complément de la délibération du 24/02/2025 : autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'objectif avec la halte aux fripons

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 février 2025 accordant la subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 €.

Dans la délibération il a été omis de mentionner la nécessité d'autoriser le maire à signer la Convention d'objectif pour l'année 2025.

Cette convention d'objectif est nécessaire pour tout versement supérieur à 23 000 € annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la convention d'objectifs ci-jointe entre la Commune et l'Association « La halte aux fripons » pour le versement de la subvention
- D'autoriser monsieur le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

22. Délibération pour la création d'un emploi en contrat accroissement temporaire d'activité pour remplacement d'agents en congés et renfort du service administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pendant la période des vacances scolaires et en attendant que l'agent recruté pour l'accueil de la Mairie et l'urbanisme, les agents en place ne sont toujours que 2 depuis fin septembre.

Afin que ces agents puissent prendre des congés, et afin de les aider en attendant l'arrivée du nouvel agent, il est nécessaire de recruter un agent en contrat accroissement temporaire d'activité sur la période du 11 avril au 13 juin 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service administratif de la Mairie,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de créer 1 d'emploi temporaire ;

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° du code général de la fonction publique, (accroissement temporaire d'activité)
- Durée du contrat : 2 mois et 2 jours
- Temps de travail : 35 heures
- Nature des fonctions : Secrétariat/Accueil, Etat-civil,
- Niveau de recrutement : Adjoint Administratif
- Catégorie hiérarchique/ C
- Niveau de rémunération : Indice majoré 476 / Indice Brut 555

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget.

23. Demande de subvention de la boulangerie Croq'Mie

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention de la Boulangerie Croq'Mie aux membres du Conseil, concernant leur perte financières lors des travaux de la zone de loisirs, rue de l'Atlantique.

Après report de la délibération sur demande du Conseil Municipal par manque de pièces justificatives, Le Conseil échange sur l'attestation fournie par la SARL Pelloquin Bonche indiquant le montant de la marge brute pour septembre et octobre des années 2022 – 2023 – 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

Pour : 8 Marc HILLAIRET, Claude POIRAUD, Christiane DOUTEAU, Xavier JOSLAIN, Stéphanie BROSSET, Laurent ENFRIN, Peggy LOIZEAU, Chloé MERLET

Abstentions : 3 – Didier PROUTEAU, Alain GUILMENT, Christophe BARDINI

Contre : 1 – Xavier JOSLAIN

7 membres du Conseil pour une somme de 1 000 euros :

1 membre du Conseil pour une somme de 500 euros. : Laurent ENFRIN

DECIDE

- D'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros au titre d'un dédommagement des pertes commerciales lors des travaux de la rue de l'Atlantique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

24. Délibération acceptant la donation de la parcelle sise à la Frésinière d'une superficie de 1170 m² par M. et Mme CHAILLOU Michel et Monique

Mme Christiane DOUTEAU, Adjointe à l'urbanisme expose à l'assemblée que les parcelles cadastrées A 1432 – 1435 – 1436 – 1440 et 1444 qui longent la maison et les bâtiments de M. et Mme CHAILLOU, La Frésinière, sont cédées gratuitement à la Commune de Grosbreuil par Monsieur et Madame CHAILLOU.

Vu l'avis de la commission mixte urbanisme-voirie du 24 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la cession gratuite à la commune par Monsieur et Madame CHAILLOU Michel et Monique d'une bande de parcelles cadastrées A 1432 – 1435 – 1436 – 1440 et 1444 d'une superficie totale de 1 170 m².
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

25. Urbanisme : DIA Ua parcelle AC 81

Madame DOUTEAU Christiane, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain pour la zone UA.

Immeuble	Section	N°	Adresse	Superficie totale	Zonage PLU
	AC	81	45 rue de Bretagne	344	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.



26. Urbanisme : DIA Ua parcelles AC 219 – 221-224-225-227

Madame DOUTEAU Christiane, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Prémption Urbain pour la zone UA.

Immeuble	Section	N°	Adresse	Superficie totale	Zonage PLU
	AC	219	38 rue de Bretagne	394	
	AC	221	38 rue de Bretagne	240	
	AC	224	38 rue de Bretagne	332	
	AC	225	38 rue de Bretagne	202	
	AC	227	38 rue de Bretagne	26	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.



27. Urbanisme : DIA Ua parcelles AC 13 – 14 – 16 LOT 3

Madame DOUTEAU Christiane, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Prémption Urbain pour la zone UA.

Immeuble	Section	N°	Adresse	Superficie totale	Zonage PLU
LOT 3	AC	13	1 rue de l'Artisan	00 ha 00 a 85 ca	
LOT 3	AC	14	1 rue de l'Artisan	00 ha 00 a 97 ca	
LOT 3	AC	16	5106 rue de l'Artisan	00 ha 00 a 11 ca	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.



28. Urbanisme : DIA Ua parcelles AC 13 – 14 – 16 LOT 4

Madame DOUTEAU Christiane, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain pour la zone UA.

Immeuble	Section	N°	Adresse	Superficie totale	Zonage PLU
LOT 4	AC	13	1 rue de l'Artisan	85 ca	
LOT 4	AC	14	1 rue de l'Artisan	97 ca	
LOT 4	AC	16	5106 rue de l'Artisan	11 ca	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.



29. Urbanisme : DIA Ua parcelles AB 15 – 31

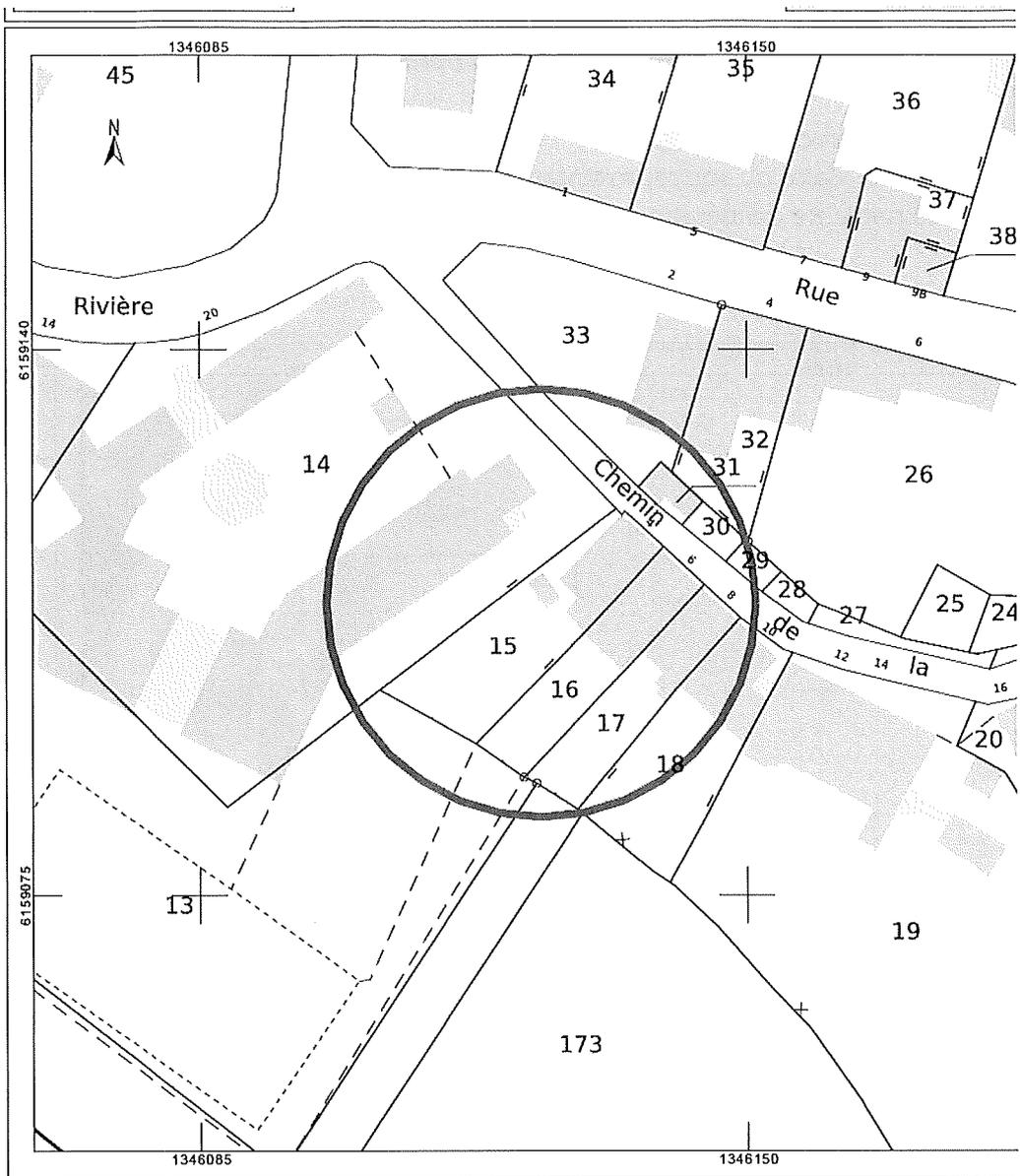
Madame DOUTEAU Christiane, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain pour la zone UA.

Immeuble	Section	N°	Adresse	Superficie totale	Zonage PLU
	AB	15	4 chemin de la Fontaine	335m ²	
	Ab	31	4 chemin de la Fontaine	27 m ²	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.



30. Urbanisme : DIA Ua parcelles AC -22

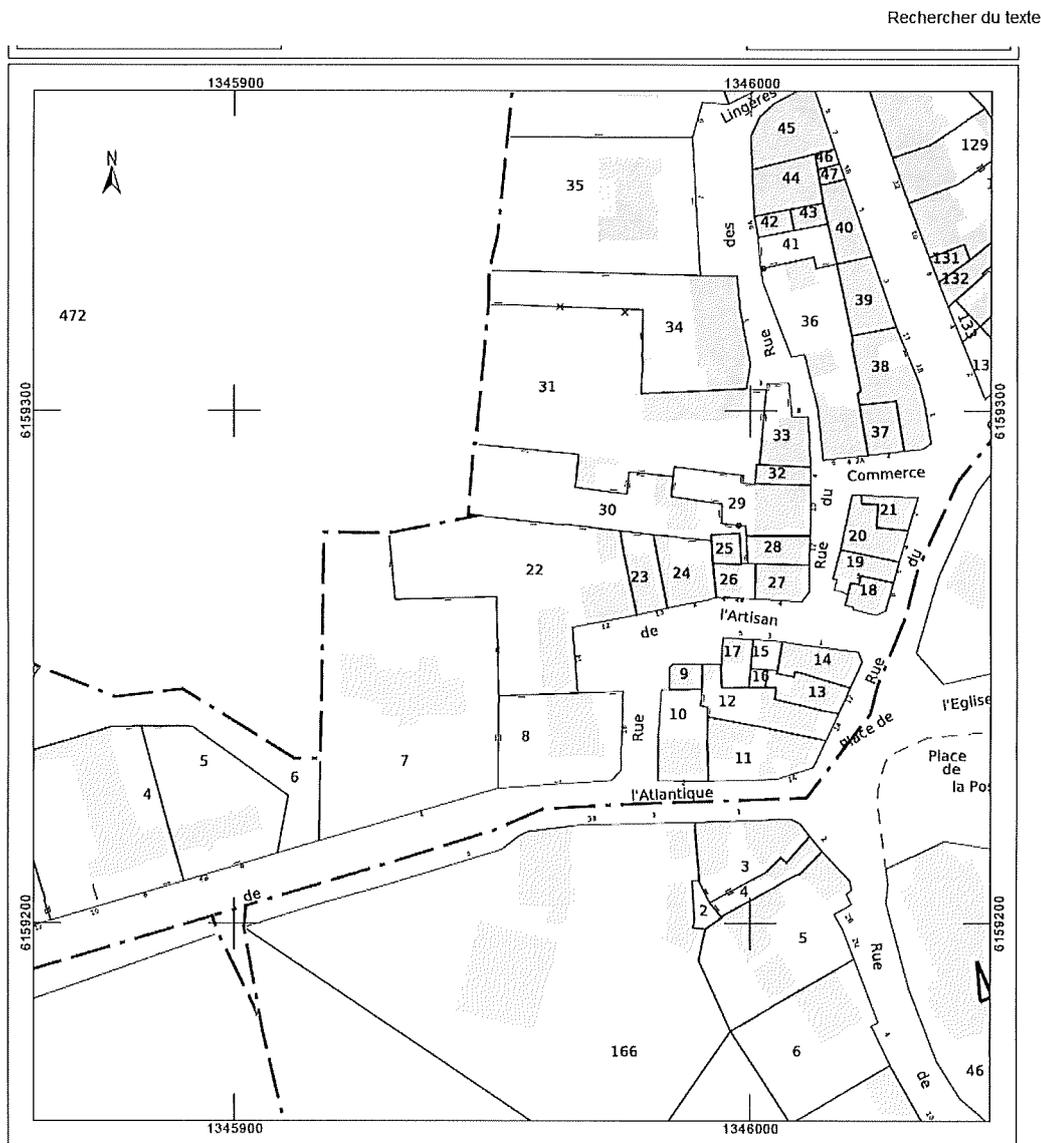
Madame DOUTEAU Christiane, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Prémption Urbain pour la zone UA.

Immeuble	Section	N°	Adresse	Superficie totale	Zonage PLU
	AC	22	12 rue de l'Artisan	992m ²	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.



30. Questions diverses

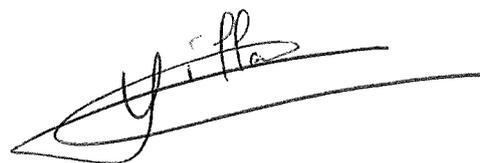
- Xavier JOSLAIN évoque le miroir en face de la boulangerie : il est abimé, non fonctionnel, il faudrait procéder à son changement.

La séance est levée à 21h52.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Marc HILLAIRET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hillairet', written over a horizontal line.

Stéphanie BROSSET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brosset', written over a horizontal line.

Didier PROUTEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Prouteau', written over a horizontal line.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 14.04.2025

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24/02/2025
2. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
3. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024
4. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS
5. Vote des taux d'imposition 2025
6. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025
7. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
8. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024
9. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER AFFECTATION DES RESULTATS
10. BUDGET ANNEXE COMMERCE PLACE DES MEUNIER ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2025
11. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
12. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024
13. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE AFFECTATION DES RESULTATS
14. BUDGET ANNEXE LA BOUTIERE ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2025
15. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
16. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024
17. BUDGET ANNEXE GITES AFFECTATION DES RESULTATS
18. BUDGET ANNEXE GITES ADOPTION DU BUDGET GITES 2025
19. Délibération autorisant le Maire à signer l' Avenant 2 avec l'entreprise VALOT - zone de loisirs
20. Délibération autorisant le Maire à signer l'avenant 1 avec l'entreprise CAJEV – zone de loisirs
21. Délibération autorisant le maire à signer la Convention d'objectif HAF – complément de la délibération du 24/02/2025
22. Délibération autorisant le maire à recruter un agent au service administratif en accroissement temporaire d'activité pour la période du 11 avril au 13 juin 2025
23. Demande de subvention de la boulangerie Croq'Mie.
24. Délibération acceptant la donation de la Frésinière d'une superficie de 1170 m2 – M. Mme CHAILLOU Michel et Monique
25. DIA Ua parcelle AC 81
26. DIA Ua parcelle AC 219-221
27. DIA Ua parcelle AC 13-14-16 LOT 3
28. DIA Ua parcelle AC 13-14-16 LOT 4
29. DIA Ua parcelles AB 15 – 31
30. DIA Ua parcelles AC -22

Questions diverses

Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 14.04.2025

Marc	HILLAIRET	
Peggy	LOIZEAU	
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Claude	POIRAUD	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	Absente
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	Absente
Xavier	JOSLAIN	
Stéphanie	BROSSET	
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	Excusée et représentée

